

COMMUNAUTE URBAINE

DE

BORDEAUX

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCAION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) | Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette |
| M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30) | M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00) | M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max |
| Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25) | M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain | M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel |
| Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis | M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques | M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle |
| M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick | M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques |
| M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert |
| M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain | Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15) |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | |
| M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien | |

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème Phase - Mérignac - Parc-relais Arlac - Construction d'un bâtiment à usage de stationnement automobiles et cycles - Relai 201 - Augmentation de l'enveloppe budgétaire - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la création de la 2^{ème} phase du réseau tramway, notre établissement public doit faire construire à Mérignac un parc de stationnement automobiles et cycles appelé « Parc-relais ARLAC » situé avenue François Mitterrand.

Par marché 05 051 U, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement Lortie et Schall architecture / CETAB Ingenierie / Hilaire / Birkui dont le mandataire est M. Schall, la maîtrise d'œuvre de ce bâtiment.

Par délibération 2006/0246 en date du 28 avril 2006, le Conseil de Communauté, en application de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) du 12 juillet 1985, a approuvé l'avant projet définitif pour un coût prévisionnel des travaux de 4 110 429,74 € HT (valeur septembre 2004)

Les études de projet étant validées, il convient de faire procéder à la réalisation de ce bâtiment.

Par délibération n°2006/0477 du 21 juillet 2006, vous avez autorisé le lancement d'une consultation de niveau européen sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et ce pour un montant de 4 110 429,74 € HT valeur septembre 2004 soit 4 916 073,97 € TTC.

Le bâtiment sera construit en superstructure et comportera 4 niveaux de stationnement dont un en terrasse. Sa capacité est de 404 places de stationnement automobiles (dont 8 pour

les personnes à mobilité réduite et 10 pour les véhicules électriques) et 10 emplacements pour les motos, 32 places pour les vélos sont également prévues.

Les travaux concernent le bâtiment comprenant, outre les stationnements, des locaux techniques et de services associés, une sous-station de redressement, un local d'exploitation, des commerces ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs inclus dans le périmètre d'intervention.

Cette opération sera réalisée par une entreprise générale ou un groupement d'entreprises dans un délai de 14 mois y compris période de préparation.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'abonder budgétairement cette opération.

Par délibération n°2006/0246 en date du 28 avril 2006, le Conseil de Communauté a approuvé l'Avant Projet Définitif de cette opération pour un coût prévisionnel des travaux de 4 110 429,74 € HT valeur septembre 2004 ; le montant actualisé des travaux se porte à 4 341 535,24 € HT en valeur juin 2006 et 4 410 491,11 € HT en valeur juillet 2006, ce qui correspond à une augmentation de 7,30 % de l'indice BT01 sur cette période.

Les deux autres parcs-relais en ouvrage ont bénéficié d'une mise en concurrence antérieure à l'opération du parc-relais Arlac, et les offres ont été supérieures aux estimations. Bien que la concurrence ait été plus faible, les offres se sont échelonnées entre + 29 % et + 36 % pour l'un et entre + 16% et + 21% pour l'autre.

Il apparaît en effet nécessaire de prendre en compte l'augmentation du coût de certaines matières premières, ainsi que la conjoncture économique régionale actuelle dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Aussi, pour ces raisons exposées, il est nécessaire d'abonder financièrement l'opération du parc-relais Arlac à hauteur de 4 737 573 € HT.

La dépense correspondant à ces travaux sera prise en charge au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2006 à 2008, Chapitre 23, compte 23800102, CRB H 340, programme TW20F.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- ✓ autoriser l'augmentation du budget des travaux de réalisation du parc-relais Arlac à 4 737 573 € HT soit 5 666 137,31 € TTC,
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,

par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2007**

M. ALAIN CAZABONNE

